UN ATTELAGE TAMPONNE PAR UN TRAMWAY. — Dans la soirée de jeudi, vers dix heures, le car MP., qui se dirigeait vers le dépôt, a tamponné, à la hauteur de l'église Saint-Christophe, une voiture qui traversait la place. Sous la violence du choc, les deux brancards du véhicule ont été brisés.

A la vue du danger, les deux voyageurs qui se trouvaient à l'intérieur, s'étaient empressés de sauter à terre.

D'autre part, le tramway a subi quelques avaries sans importance.

POUR CE QUI CONCERNE LA MENAGÈRE. Beurres de table **extra 1 fr. 50 et 1 fr. 45 la livre, de cuisine 1 fr. 35.** Fromage blanc et Gervais frais chaque jour, **Pont l'Evêque supérieur 0 fr. 90.** Fromagerie 71, rue de Tournai. Téléphone 1831. 55205d

ON NE DANSE PAS AU CABARET. — Un cabaretier, Jules Holvoët, demeurant rue Saint-Jacques, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir organisé un bal sans autorisation dans son débit.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours de sa dernière tournée effectuée hier en ville, la fourrière a capturé cinq chiens qui erraient sur la voie publique. La police a relevé deux contraventions contre des propriétaires qui laissaient courir leurs chiens sur la rue.

ENTERREMENT DU VENDREDI 6 JUIN 1913. — M. François Masurel, 10 h. 1/2, église St-Christophe.

MARCQ-EN-BARŒUL

Un charretier écrasé par son chariot sur le Nouveau Boulevard

Hier jeudi, vers 7 heures et demie du matin, M. Emile Boston, 27 ans, charretier au service de M. Alphonse Handsaeme, entrepreneur de camionnage au Pont de l'Abbaye, et demeurant comme son patron, au même hameau (quartier dit du Gaz de Marquette), a été victime, à Marcq, d'un grave accident du roulage.

Il arrivait sur le nouveau boulevard, à 200 mètres du Dépôt, conduisant un tombereau de gravier pesant 2.800 kilos. Il allait entrer dans le chantier, où il devait déposer ce gravier (une construction de M. Oranie Lhost, édifiée à l'endroit susdit), lorsqu'en y pénétrant, son pied butta sur une planche posée sur le rebord du trottoir et le camionneur roula par terre sous la roue du véhicule, qui lui écrasa le bassin.

Ses camarades, dont un nommé M. Jules Brackeveld, le transportèrent à l'estaminet du Dépôt, où il reçut les premiers soins.

Vers neuf heures, une voiture, réquisitionnée par son patron, informé du fait, vint prendre le blessé, qui, suivant son désir, fut ramené chez lui.

Nous sommes allés chez le blessé hier, à dix heures du soir. Il était dans le coma depuis midi. Le docteur qui l'a soigné a peu d'espoir de le sauver.

MOUVAUX

LA MAIN MEURTRIE. — A l'usine de MM. Lorthiois frères, Louis Raimbaut, bobineur, âgé de 38 ans, demeurant à Tourcoing, a reçu sur la main gauche plusieurs coups du détacheur en voulant retirer les déchets de son métier. Le docteur Deluchy lui a prescrit trois semaines de repos.

EN MANŒUVRANT UNE ECHELLE. — Un peintre, Jules Decoisne, 38 ans, rue d'Arcole, à Tourcoing, au service de M. César Duquesne, entrepreneur à Tourcoing, s'est blessé à la jambe droite en manœuvrant une échelle, dans une maison de la rue Faidherbe. Le docteur Desurmont lui a prescrit douze jours de repos.

WALLUTIN

TIRAGE D'OBLIGATIONS. — Hier à midi, a eu lieu à la Mairie, en présence des membres de l'Administration municipale et du receveur municipal, le tirage de deux obligations de 500 fr. de l'emprunt de 32.000 francs, contracté en 1897, pour la construction du pavé du Pellegrin. Les numéros 2 et 42 sont sortis.

RONCQ

SUCCÈS UNIVERSITAIRE. — Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Galissot, fils de M. le docteur Emile Galissot, de Roncq, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en médecine. Le président du jury, M. le doyen Combemale, ainsi que les trois examinateurs ont félicité le jeune candidat et lui ont accordé la note : « Très bien satisfait ».

M. Louis Galissot, dans sa thèse traitait des « Zonas Atypiques ».

SUCRE ABEILLE le plus sucré

LILLE

Une terrible Collision au Nouveau Boulevard

Un tramway direct de Lille à Roubaix tamponne un camion automobile. - Trois blessés

Jeudi, à midi, à l'angle du chemin du Romarin et du nouveau boulevard, une terrible collision s'est produite entre un tramway direct Mongy et un lourd camion automobile d'une fabrique d'eau gazeuse, appartenant à M. Charles Vercamen, rue des Guinguettes, 51.

Voici, d'après des témoins oculaires, les circonstances de cet accident au cours duquel trois personnes furent assez grièvement blessées.

Vers midi, M. Vercamen, conduisant lui-même son camion, pesant environ 6000 kilogrammes, avec son chargement, s'engageait sur la voie du tramway, afin de gagner le nouveau boulevard, se dirigeant vers Roubaix.

Sur le siège, aux côtés de M. Vercamen, se tenaient son beau-frère, M. Guillaume Deneyse, demeurant rue de Thumesnil, à Moulins-Lille.

Au moment où le camion traversait la première voie, M. Vercamen aperçut à une centaine de mètres un tramway Mongy venant de Roubaix. De la main, il fit signe au wattman de ralentir son allure. Mais la voiture, lancée à une vitesse de 50 kilomètres, vitesse accrue par la déclivité de la voie, franchit, comme un éclair, la faible distance qui la séparait du camion et la collision terrible eut lieu.

Tamponné à l'avant du côté gauche, le camion, malgré son poids énorme, fut projeté à une dizaine de mètres, opérant sur lui-même un tête à queue complet. Cette circonstance évita une catastrophe plus grande.

Le tramway après ce heurt épouvantable dans lequel son avant fut complètement aplati, entraîné par sa vitesse acquise continua sa route et ne s'arrêta qu'à une quarantaine de mètres plus loin.

Aucun voyageur ne se trouvait sur la plate-forme et ceux assis à l'intérieur bien qu'effrayés par le choc dont le bruit put être comparé à un véritable coup de canon, ne se ressentirent que fort peu de l'accident.

Les passants se portèrent au secours des victimes, car il y en avait malheureusement. On dégagea de son siège M. Vercamen, qui, infirme déjà, semblait avoir le plus souffert de la collision. Transporté au café Hugo, il fut visité par M. le docteur Boutillier qui, en plus de contusions multiples, constata des lésions internes du côté de l'estomac et de l'abdomen.

Plus heureux que son beau-frère, M. Deneyse n'avait reçu que des contusions peu graves.

Quant au malheureux wattman, M. Constant, âgé de 35 ans, marié et père de trois enfants, on le retira avec peine des débris de l'avant du tramway. Coupé aux mains et à la face par des débris de glace, il se plaint également de douleurs très vives à l'estomac.

Les trois blessés furent reconduits peu après l'accident à leur domicile.

M. Bertrand, commissaire de la Madeleine, s'est rendu sur les lieux afin d'établir les causes de l'accident.

Le départ du 16e bataillon de chasseurs à pied

Le 16e bataillon de chasseurs à pied quittera Lille et ne sera pas remplacé. Une lettre de M. Etienne, ministre de la guerre fait savoir à M. le Maire de Lille que le 16e bataillon de chasseurs quittera Lille, après les prochaines manœuvres et qu'il sera impossible de le remplacer par une autre unité. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, que la municipalité de Lille ne pourra pas obtenir le retour définitif dans cette ville de l'escadron du 6e chasseurs à cheval actuellement caserné à Hesdin. Nous avons d'ailleurs déjà fait allusion à ce projet qui a été envisagé et la ville de Lille serait tout disposée à faire pour arriver à ce résultat les démarches et les sacrifices nécessaires.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LILLE. — La société organise une excursion en Belgique et en Hollande (du 17 au 21 juin), avec l'itinéraire suivant : Exposition de Gand, Terneuzen, Middelbourg, Rotterdam et Anvers. Les inscriptions sont reçues au siège de la société, à Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Convois Funèbres

Monsieur **François-Joseph MASUREL**, Chevalier de la Légion d'Honneur; Membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise; Président du Conseil d'Administration des Etablissements François Masurel frères: Ancien Président du Tribunal de Commerce; Ancien Membre de la Chambre de Commerce; Ancien Administrateur de la Banque de France; Ancien Vice-Président du Bureau de Bienfaisance; Ancien Président de la Société de Géographie; Président d'Honneur du Comité de l'Alliance Française, à Tourcoing; Président d'Honneur de la Société de Secours Mutuels des Etablissements François Masurel Frères, veuf de dame **Josephine POLLET**, décédé à Tourcoing, le 3 juin 1913, dans sa 87e année, administré des Sacrements. Messe de Convoi, le **jeudi 5 courant, à 9 h. 3/4.** Vigiles des Morts, le **même jour, à 4 heures 3/4;** Convoi et Service Solennels, le **Vendredi 6 dudit mois, à 10 heures et demie, église Saint-Christophe.** Assemblée 83, rue de Lille. 55155

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NECROLOGIE

— On annonce la mort, à Fauquembergues, à l'âge de 26 ans, de M. l'abbé Emile Ritaine, vicaire à Blendecques.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **La Neuvaine à Saint-Antoine.** — C'est dimanche prochain 8 juin que s'ouvrent en l'église votive de Saint-Antoine de Padoue, les exercices de la neuvaine en l'honneur de Saint-Antoine. Le glorieux saint est toujours vénéré avec une grande ferveur et les pèlerinages régionaux se succéderont sans interruption pendant cette neuvaine. Des grandes conférences seront données chaque soir à 8 h. par les PP. Picquette et Riant, missionnaires diocésains.

Il y aura en outre une retraite pour les jeunes filles, du 9 au 15 juin, à 5 h. 1/2 du matin, pour les femmes, du 9 au 12 juin, à 3 h. après-midi, et pour les enfants du 9 au 12 juin, à 11 h. du matin.

— **La première communion à Sainte-Elisabeth.** — C'est dimanche prochain 8 juin qu'aura lieu la cérémonie de la première communion solennelle à la messe de 7 h. Il n'y aura pas de messe à 8 h. Messe supplémentaire à 11 h. pour les enfants de la première communion. A 4 h., vêpres solennelles, suivies de la Rénovation des vœux du Baptême de la consécration à la Sainte-Vierge et à St-Joseph.

— **La tournée de confirmation de Mgr Charost.** — Le samedi 7 juin, à 8 h., Mgr Charost donnera la confirmation à l'église Saint-Joseph et à 10 h. à l'église Notre-Dame pour les paroisses de Notre-Dame, Saint-Antoine et Saint-François d'Assise. Le dimanche 8 juin, à 7 h. du matin, il donnera la confirmation à l'Institution Notre-Dame des Victoires et à l'église Saint-Martin aux enfants de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. A 3 h., il présidera à l'Hippodrome la réunion de la Ligue Patriotique des Françaises.

Lundi 9 juin, à 7 h. du matin, il donnera la confirmation au Pensionnat Saint-Louis, à 10 h. à Ste-Elisabeth. Mardi 10 juin, à 8 h., au St-Rédempteur; à 10 h., à Saint-Sépulcre. Mercredi 11 juin, à 8 h., à Croix Saint-Pierre, à 10 h., à Croix St-Martin. Jeudi 12 juin, à 10 h. 1/2, à Lys. Vendredi 13, à 8 h., au Sacré-Cœur; à 10 h., à Wattrelos Saint-Maclou pour les paroisses St-Maclou, St-Vincent et Notre-Dame du Bon Conseil.

TOURCOING

— *Conférence aux hommes.* — Ce soir, à l'occasion du premier vendredi du mois, à 8 heures, un salut solennel sera chanté en l'honneur du Sacré-Cœur. Une conférence spéciale y sera donnée aux hommes. C'est le P. Leclercq qui la fera. Il traitera un sujet éminemment pratique : *L'éducation dans la famille et à l'école.* Cette conférence nous n'en doutons pas, attirera, comme d'habitude, beaucoup d'hommes à l'église du Blanc-Seau.

Nouvelles Militaires

CONSEIL DE REVISION DU NORD. — Après avoir examiné près de 20.000 conscrits au cours des séances qu'il a tenues, depuis le 17 février, dans le département du Nord, le Conseil de revision s'est réuni à la préfecture en vue des décisions à prendre sur un certain nombre de jeunes gens ajournés pour visite ou production de pièces et pour clôturer les listes du recrutement cantonal.

En ce qui touche la session extraordinaire du Conseil de revision, pour laquelle il sera attribué deux séances qui seront tenues à la préfecture du Nord, il est rappelé que les jeunes gens appartenant à la classe 1912, qui, après avoir été ajournés par le Conseil de revision, se croiraient, depuis leur ajournement, dans un meilleur état de santé, pourront, sur leur demande, être visités de nouveau par le Conseil de revision dans sa session extraordinaire du 25 août au 1er septembre prochain.

Les intéressés devront faire parvenir leur demande, le 5 août au plus tard, à la préfecture du département où ils sont inscrits.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— « *L'Homme qui assassina* » avec *Gémier et sa troupe à l'Hippodrome-Théâtre.* — Cette représentation est fixée au dimanche 8 juin, à l'Hippodrome-Théâtre, à 8 heures et demie du soir.

CASINO-PALACE 50bis, Grande-Rue ROUBAIX

Deux salles pleines ont suivi avec intérêt le magnifique programme cinématographique et écouté avec plaisir l'excellent orchestre du Casino. Ces deux représentations gratuites ont valu un succès de plus à l'active direction de ce bel établissement.

Dimanche 8 et lundi 9 : spectacle extraordinaire avec le concours assuré de : M. Crape, baryton du Kursaal de Bruxelles et des Concerts artistiques; William Brown, l'inimitable comique de l'Eldorado. Nous donnerons demain le programme complet. 55179d

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

Relâche pour répétition de « Quo Vadis ». 55204d

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

Soirée à 8 heures 1/2. Programme nouveau. 54086

Sanguinet (Landes), 17 juin 1912. Je certifie avoir employé les **Pilules Suisses** contre la constipation. Elles m'ont fait beaucoup de bien. Me Marie DUPUY. (Sig. lég.). 120052

Communications

ROUBAIX. — Cercle Moderne. — Section chorale mixte. — Ce soir à 8 h. 3/4, répétition générale des chœurs qui seront chantés dimanche prochain à Armentières.

Grande Fanfare. — Ce soir vendredi, à 8 h. 1/2, répétition générale des œuvres devant être produites dimanche prochain 8 juin, au festival d'Armentières, suivie des instructions relatives à cette sortie.

— **Cercle Orphéonique « Les XL ».** — Vendredi soir à 8 h., au local, répétition générale des chœurs pour le concours de Sèvres.

— **Union des Travailleurs.** — Vendredi 6 courant, à 8 h. 1/2, répétition générale. Instruction pour le festival d'Armentières.

CROIX. — Harmonie Mutuelle du Crêchet. — Ce soir à 8 h. 1/2 répétition générale du programme qui sera exécuté à Calais. Samedi à 7 h. 1/2, cours de solfège et instruments.

— **Union Chorale.** — Les membres du Comité sont priés de bien vouloir se trouver salle des fêtes, vendredi à 8 h. 1/4. A 8 h. 1/2, répétition générale par M. Van Hoolland, des chœurs qui seront chantés dimanche à Armentières.

TOURCOING. — Fanfare « Les Amis Réunis ». — Vendredi soir, répétition générale en vue du festival de Neuville-en-Ferrain. Réception du vice-président.

LA PEAU — LE SANG

UNE GRANDE DECOUVERTE FRANÇAISE

La Guérison des Maladies de la Peau, des Ulcères des Jambes, de l'Arthritisme

Il me faut encore revenir sur le sujet pour assurer aux lecteurs que la merveilleuse Méthode de M. Richelet, pour la guérison des Maladies de la peau, des ulcères variqueux, de l'arthritisme et des troubles de la circulation, n'astreint nullement les malades à interrompre leurs occupations. Ils n'ont rien à changer à leurs habitudes et à leur régime. De plus, je tiens à dire encore que son emploi n'est pas coûteux et que son prix est à la portée des bourses les plus modiques.

Eczémateux, psoriasiques, érythémateux, malades du cuir chevelu ou de la barbe, ainsi que les porteurs de plaies variqueuses des jambes, de même que les arthritiques, ne doivent plus hésiter à recueillir les bienfaits de ce remarquable traitement, qui a guéri des milliers de sujets et qui n'est pas au bout de ses triomphes. Qu'ils écrivent à M. Richelet, 26 ter, rue Gambetta, à Sedan, et ils recevront gratuitement de lui des avis qui les persuaderont de la réalité d'une prompte guérison. Dr P. LACAUNE. 55013

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 5 juin 1913

Présidence de M. GODART, vice-président

LES VOLS EN GARE. — Le 3 avril, M. Vancoppenolle, expéditeur, rue Louis-Leloir, 8, à Tourcoing, faisait charger de laine un wagon en gare de Tourcoing. A un certain moment, s'approcha Ch. Beuschart, 41 ans, qui, dans un petit sac qu'il tenait, dissimula 3 kilos de laine.

Beuschart essaie de pallier son acte autant qu'il peut : le tribunal le condamne à un mois de prison.

UNE VENGEANCE. — Ancien domestique et congédié de chez Ladain, au hameau de Mouscron, à Willems, Rémi Verschelde, écrivit une lettre à sa patronne, où il accusait le mari de celle-ci de toutes les abominations et réclamait pour éviter toute publicité, la somme de 400 fr. La lettre fut portée à qui de droit et les menaces qu'elle contient valent à leur auteur, Verschelde, un mois de prison par défaut.

LES CHASSEURS. — Le 30 mars, à Wattrelos, le brigadier Erkelbout, surprenait dans un champ nouvellement ensemencé, Pierre Verbrugge, 63 ans, tenant d'une main un filet et de l'autre une cage avec des petits oiseaux pour appeler les autres : 50 francs d'amende et confiscation des engins saisis.

— A Sailly, le 25 mars, Jules Vallée, 33 ans, fut vu par le garde particulier de Lys, Jules Lefebvre, chargeant dans son chariot un lièvre qu'il avait ramassé dans le fossé, sur le bord de la route suivie : 20 jours de prison à Vallée et 100 francs d'amende.

LE CHEMIN DE FER PROTESTE. — Le 27 mars, à Tourcoing, Joseph Desseyn, 39 ans, voulut se servir d'une carte périmée : 16 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Acquitté Henri Desreux, 17 ans, accusé d'avoir, le 1er mai, frappé violemment Mlle Juliette Dardenne, cabaretière, rue Pierre-Catteau, 35, à Wattrelos.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 5 juin 1913

Président : **M. de Renty**, juge de paix. — Ministère public : **M. Faisant**, commissaire de police. — Greffier : **M. Druesnes.** — Huissier-audiencier : **Me Gaillard.**

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — M. Henri Dutat, fabricant, boulevard Gambetta, se voit infliger une amende de 15 fr. pour manque de propreté des murs et du plafond de son atelier; deux amendes de 5 fr. à Henri Botterberg, marchand de bouteilles, demeurant rue Adolphe Werquin, 8, à Lille, pour avoir fait trainer une voiture à bras par deux enfants âgés de moins de 14 ans; 5 fr. d'am. à Raoul Venambre, marchand d'articles de fantaisie, rue du Vieil-Abreuvoir, 3, pour avoir occupé une jeune fille âgée de moins de 13 ans; quatre amendes de 5 fr. à M. Louis Lemaire, industriel, de la maison Lemaire et Richardson, rue de Tourcoing, pour défaut de vestiaires et de lavabos et pour ne pas avoir déclaré un accident de travail dans les délais prescrits par la loi et ne pas avoir tenu le sol de son usine dans un état de propreté; M. Henri Moha, négociant, rue Pierre-Motte, encourt huit amendes de 5 fr. pour ne pas avoir inscrit sur le registre spécial quatre employées et avoir fait travailler quatre jeunes filles après l'heure fixée pour le repos; 5 fr. d'am. à M. Hippolyte Delabie, pâtissier, rue du Bois, pour défaut de registre; une amende de 5 fr. à J.-B. Bonnet, charpentier-menuisier, rue Claude-Lorrain, pour ne pas avoir tenu le sol de son atelier en état de propreté.

Les chauffeurs d'auto. — 10 fr. d'am. à Fernand Vandermerch, Gustave Watinne, Louis Truffaut, Jean Grison, Léon Leblanc, Léon Lemaire, Léon Degallaix.

L'ivresse. — 5 fr. d'am. à Marie Debril, Jules Duportail; 3 fr. à Jules Garet, J.-B. Desmet, Jules Garminck, Jean Decnop, Georges Claeys, Pierre Chamiart, François Debilauwe, François Dulieu, Edmond Browaeys, François-Joseph Déblauwe, Henri Roger, Théophile Tack, François Foubert, Emile Dhellemmes; deux amendes de 3 fr. à J.-B. Motte, Henri Mersman.

Les violences. — 3 jours de travail à Clovis Baudouin, Hubert Gilot; 1 jour à Jules Masure, Marie Verriest.

Divagation de chiens. — 2 fr. d'am. à Henri Lefebvre, Henri Bray, Henri Wasseur, Henri Désaux, Gustave Marthe, Henri Devolder; 3 fr. à Gabriel Wattel, Achille Bossut, Louis Seigneur, Louis Bonte.

Police de roulage. — 3 fr. d'am. à Jean Dequeleinaert, Jules Jardez, Gustave Demartelaere; 1 fr. à Camille Avernat, pour défaut de lanterne à leur vélo; 2 fr. à Pierre Tolbecq, Victor Swuyvoort, Pierre Blemans, pour défaut de plaque d'identité et de grelot à leur vélo; 1 fr. à Georges Voet, Alois Lemaire, Rémy Lapère, Lucien Depiéter, Albert Wachier, pour défaut de plaque d'identité et avoir circulé sur les trottoirs avec leur vélo; 1 fr. d'am. à Eugène Demaret, Julien Triffaut, Emile Horban, pour avoir circulé avec leur attelage sur une route interdite.

Affaires diverses. — 5 fr. d'am. à Julien Matelaer, Hippolyte Degroote; 1 fr. à J.-B. Carlier, Jean Gardet, pour fermeture tardive de leur estaminet; 3 fr. à Adolphe Devernay, pour avoir laissé danser dans son cabaret; 3 fr. à Cyrille Bauters, pour ne pas avoir fait les travaux de voirie prescrits par l'Administration municipale; 1 fr. à Henri Deprater, pour avoir traversé un champ ensemencé; 3 fr. à Henri Salembier; 1 fr. à Marie Segard, Oscar Dufosset, pour défaut de balayage; 7 fr. à Joseph Vanesande, pour mauvaise tenue de son livre de logeurs.

CONSEIL DE GUERRE DU 1er CORPS D'ARMÉE

Audience du jeudi 5 juin 1913

Voies de fait et outrages à l'égard de supérieurs. — Le nommé Fernand Hartmann, pupille de l'Assistance publique, originaire de Vieux-Condé, exerçant la profession de nurseur, était engagé volontaire au 21e de ligne lorsqu'il déserta. Condamné à deux ans de prison, il fut envoyé au fort Gassion.

Le 10 avril, il alla à la visite médicale, se plaignant d'un mal d'oreilles. Le lendemain, il se présentait de nouveau devant le major pour mal à la gorge; au moment où le médecin, M. Tronde, prenait l'abaisse-langue et lui examinait la gorge, Hartmann crachait à la figure de l'officier, en même temps il faisait le geste de le frapper et proférait des injures.

La préméditation ayant été écartée et les circonstances atténuantes admises, Hartmann est condamné à huit ans de travaux publics.

Bris de clôture et lacération d'effets. — Le codétenu de Hartmann vient ensuite; c'est un nommé Thierry Lomsi, ancien garçon d'hôtel. Il a quatre désertions à son actif, la dernière, commise au 110e, lui a valu quatre ans de prison.

Il est accusé d'avoir lacéré ses effets et d'avoir brisé une fenêtre en se servant d'une planche de chalit. Thierry est condamné à 5 ans de travaux publics, les circonstances atténuantes ayant été écartées.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de jeudi

LE BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

La séance est ouverte à 1 heure 45, sous la présidence de M. Schollaert, président.

M. Pepin s'occupe de la limitation des heures du travail. Il critique la façon dont sont appliquées les lois sur le repos dominical et sur le travail des enfants. Il revendique la liberté syndicale pour les ouvriers.

M. Bologne voudrait voir supprimer le travail de nuit dans les verreries.

Les inspecteurs du travail sont des hommes qui ne sont pas du métier et en ce qui concerne l'inspection des verreries, ils se laissent quotidiennement « rouler » par les patrons. Ce qu'il faudrait, ce sont des inspecteurs spéciaux pour les verreries comme on a institué des inspecteurs charbonniers.

M. le Président. — Messieurs, trente-cinq orateurs étaient inscrits pour prendre la parole dans cette discussion. Il reste encore douze. Si chacun abuse de la parole comme cela a été fait jusqu'ici, nous n'en finirons jamais. Je vous propose de limiter le temps de parole à un quart d'heure.

M. Déjardin. — Je m'oppose à cette limitation.

M. le Président. — Alors, nous voterons. Que ceux qui sont partisans de cette mesure se lèvent. (La droite et M. Daens se lèvent.)

M. Crick. — Il n'y a personne qui abuse plus de la parole que M. Daens.

M. C. Huysmans. — M. Daens n'est sans doute pas inscrit, Monsieur le Président! (Rires.)

M. le Président. — Que ceux qui en sont adversaires se lèvent. (La gauche socialiste et M. Fontenye se lèvent.)

M. C. Huysmans. — La démocratie chrétienne est bien divisée!

M. le Président. — La mesure est admise. M. Déjardin a la parole.

M. Déjardin dit que les économats causent un tort considérable au petit commerce.

M. Anseele parle du travail de « préparation » et du travail de « production ».

M. Debunne parle spécialement du sort des ouvriers de l'arrondissement de Courtrai. Il signale au ministre la mise en vigueur en France de la loi sur les retraites ouvrières. Il dit que les Belges qui travaillent en France sont astreints à verser les mêmes sommes que leurs camarades français. Il demande au ministre de s'occuper de cette question, car elle intéresse un grand nombre d'ouvriers belges.

M. de Liedekerke est d'avis que les questions relatives aux améliorations du sort des travailleurs devraient être soumises à une conférence internationale, ou tout au moins européenne.

M. Caluwaert confirme les observations présentées par ses collègues en ce qui concerne la non-exécution de la loi sur le repos dominical.

Il examine ensuite la pension accordée aux vieux mineurs. Il dit qu'on refuse la pension à un grand nombre d'entre eux qui y ont cependant régulièrement droit.

La séance est levée.

Echos Parlementaires

L'interdiction des combats de boxe

M. de Ponthière, député catholique de Liége, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, avec MM. Camille Huysmans, Bruyninckx et Huyshauwer, une proposition de loi tendante à interdire désormais les combats de boxe.

M. de Ponthière propose de dire :

« Le paragraphe 2 de l'article 398 du code pénal (qui édicte des peines pour coups et blessures) s'applique alors même que les actes de violence n'ont pas dépassé les limites tracées par des règles auxquelles avaient adhéré les antagonistes. »

Rappelons que les bourgmestres ont le droit d'interdire les matches de boxe; c'est ainsi que depuis que M. Max est bourgmestre de Bruxelles, il n'y a pas eu un match de l'espèce sur le territoire de la capitale.

A L'EXPOSITION DE GAND

L'INAUGURATION DES GROUPES DE L'ALIMENTATION

Gand, 5 juin. — L'alimentation a été aux honneurs, à l'exposition de Gand, mercredi et jeudi.

Mercredi, c'était le Palais de l'Alimentation française qu'on inaugurait, par un somptueux déjeuner offert dans les salons du restaurant Azalca. Une fois de plus, les autorités de l'Exposition ont rendu hommage, à cette occasion, à la splendeur de la participation française. Les salons ont été visités ensuite.

Jeudi c'était au tour du groupe de l'alimentation belge. Ce compartiment occupe une superficie d'un demi-hectare. Il est presqu'entièrement à point.

Les nombreux présidents de sections, les membres des différents comités, à la tête desquels se trouvent MM. de Becker-Remy, sénateur, président du groupe; Prosper Wielemans, président-adjoint; A. Leprince, commissaire; les vice-présidents, Fr. Danse, Dumon de Menten, G. Morel, L. Naveau, H. Op de Beeck, H. Van den Schrieck, secrétaire, Relecom, secrétaire-adjoint, Martougin Alf., trésorier, etc., reçoivent les autorités dans le compartiment de la Brasserie.

Nous remarquons la présence de MM. J. de Hemptinne, commissaire du gouvernement; A. Vercruysse, sénateur, président du Comité de patronage; Bram, bourgmestre de Gand et président du Comité exécutif; J. Casier, directeur-général; Becker, directeur-général de la section allemande; A. Vander Stegen, président du Cercle commercial; les sénateurs De Bast, et Vanderkelen, etc., etc.

M. de Becker-Remy, président du Groupe X salue les autorités. Il remercie spécialement l'honorable Commissaire du gouvernement, M. J. de Hemptinne, ainsi que M. le sénateur A. Vercruysse, président du Comité de Patronage, qui ont droit de même d'ailleurs que toutes les autorités de la superbe entreprise de l'Exposition, à la reconnaissance de tous les membres exposants et dirigeants du Groupe.

M. de Hemptinne signale l'importance, dans toutes les expositions antérieures, de la section de l'alimentation. Cette fois encore ce groupe a été fidèle à la tradition, et S. M. le roi, qui visitera ce vaste compartiment vendredi matin, partagera, dit M. de Hemptinne en terminant, l'admiration qu'éprouvent tous les visiteurs d'aujourd'hui.

M. Braun, au nom du Comité exécutif, félicite également les organisateurs du groupe de l'alimentation. Il rend spécialement hommage à la participation de l'école de Brasserie de Gand, qui fêtera prochainement le 25e anniversaire de sa fondation. M. Braun exprime le vœu que l'industrie brassicole prospère encore, de façon à pouvoir rivaliser avec l'industrie étrangère.

Ces discours sont très applaudis, puis les invités visitent les superbes stands, prodiguant les compliments d'usage, d'ailleurs des plus mérités.

A une heure, un banquet a été servi aux nombreux invités du groupe X, dans les salons du « Burgershuis». Banquet somptueux et au cours duquel n'a cessé de régner une bien franche cordialité. Quelques notabilités de la section française de l'alimentation honoraient la fête de leur présence. C'est donc aux sons de « la Marseillaise » et de « la Brabançonne » que les invités ont pris place.

Notons la composition de la table d'honneur : MM. le sénateur A. Vercruysse, Danse, De Staercke, le sénateur de Becker-Remy, H. de Hemptinne, Forsans.

Puis encore MM. le sénateur Vanderkelen, Wielemans, Antagnoli, Casterman, Taberne, Vanden Bussche, Leprince, Van Haren, Relecom, Grafe, G. Huyghebaert, Van Zurpelen, J. Floor, Desmoulins, Van de Perre, Van Thorenburg, Carlé, Rossaert, Macquart, Delrue, Fovel, Houbron, etc., etc.

Le premier toast est porté par M. de Staercke, président de la classe 60, qui remercie les autorités qui honorent la réunion de leur présence, notamment les convives français. (Marseillaise). (Appl.).

M. le sénateur Vercruysse remercie M. le président de ses bonnes paroles et félicite tous ceux qui ont collaboré à la réalisation du superbe compartiment de l'alimentation. M. Vercruysse boit au succès du groupe X à l'exposition de Gand. (Longs appl.).

Un concert de symphonie a égayé cette cordiale réunion.

Les poursuites contre M. Furnémont

La fuite de l'ancien député de Namur
La lettre de démission

Le correspondant bruxellois de la « Meuse » écrit :

« M. Furnémont a quitté Bruxelles pour l'étranger, le lendemain du jour où M. Schollaert le mit au courant de la demande de poursuites qui existait à sa charge; il s'enfuit en auto, non pourtant sans avoir fait des adieux aux siens ni promis formellement à ceux-ci de revenir quand il faudrait peut-être comparaître en justice.

» Avant de prendre la route de l'exil, il rédigea sa lettre de démission de député et la remit à un tiers, avec prière de la faire parvenir au président de la Chambre. Mais ce tiers, pour des raisons particulières, estima qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au désir exprimé. Il en fit part à M. Furnémont.

» Cependant, les amis politiques s'impatientaient : ils trouvaient étrange que le député de Namur n'eût pas immédiatement démissionné; le retard qu'il apportait dans le geste attendu irritait vivement certain leader de son parti.

» Cinq jours se passèrent. Furnémont, prévenu que sa première lettre de démission n'avait pas été transmise au Parlement, en rédigea une autre, qu'il envoya, cette fois, à un de ses amis habitant Saint-Gilles. Pour comble, cet ami était absent : il se trouvait, par hasard, à Paris. La bonne de l'ami envoya la missive à son maître; celui-ci, l'ayant lue, la réexpédia immédiatement à Bruxelles, avec prière de la jeter d'urgence à la poste. La lettre de M. Furnémont n'était pas affranchie. Aussi la bonne, croyant à un oubli, s'empressa-t-elle de coller un timbre sur l'enveloppe. Et voilà comment il y eut : 1° Tant de retard dans la lettre de démission; et 2° un timbre à dix centimes sur une lettre disposant la franchise postale! »

L'accident du chemin de fer de Dilbeek

LA LISTE DES BLESSES

On compte 32 blessés, dont 2 grièvement : Vandenbulck Nestor, de Schaerbeek, et Goossens François, de Sotteghem.

Tout le personnel du train de Bruxelles est au nombre des blessés. Ce sont : le chef-garde Desmedt Victor, de Bruxelles (Nord); le garde Hubert Henri, de Schaerbeek, le garde Vandervelde Albert, de Courtrai, le nettoyeur Quivron Albert, de Mouscron, les machinistes Ongena Charles, de Bruges, et Tytgat Gustave de Courtrai, et le chauffeur Van Acker, de Bruges.

Les autres blessés sont : MM. Neerinckx Louis, de Haltert, Krez Henri, de Cologne, Hofferlinckx Charles de Haltert; Neerinckx Remi, de Haltert; Brewée Armand, d'Idderghem; Van Nieuwenhoven Romain, de Denderleeuw, Vyvermans Victor, de Nieuwenkerke; De Priel Gustave, de Kerckxken; Skatz Emile, d'Anderlecht; Zeekhoudt Camille, de Bruxelles; Desmedt Pierre, de Cyseghem; Gilon Dieudonné, de Bruxelles; Vanden Heuvel Louis, d'Uccle; Beeckaert de Roulers; Vanderbruggen Edmond, de Bruxelles; Van Driessche Léon, de Lokeren; Mmes Mittrayer Rosine, de Bambrugge; Vandeputte Elise, de Courtrai; Noyer Anne-Marie, de Kœkelberg; Maloors Laure, de Menin; Desmedt Irma, de Sotteghem; Schollaert Amélie, d'Audenhoven-Sainte-Marie; Paul, rue de l'Eglise, 23, à Kœkelberg.

L'état de M. Vanden Bulcke est satisfaisant. Il a pu quitter jeudi le couvent des Frères de Grand-Bigard pour regagner son domicile. Quant à M. Goossens, son état est stationnaire et n'est pas sans inspirer encore des inquiétudes. Il est toujours l'objet de soins dévoués des religieux.

MENIN

Un homme se noie dans la Lys

Dans la soirée de mercredi vers 7 heures, les personnes qui circulaient le long de la Lys, remarquaient un homme aux allures étranges, qui suivait la berge, d'un air préoccupé.

Une heure plus tard, l'inconnu se trouvait non loin de la fabrique de caoutchouc de M. Michel Jackson; des ouvriers qui venaient de le croiser entendirent soudain le bruit de la chûte d'un corps dans l'eau. Ils se retournèrent et aperçurent le malheureux se débattant au milieu de la rivière; puis, ils le virent disparaître. Des bateliers dont les chalands étaient amarrés non loin de là, arrivèrent avec leurs barquettes, et se mirent à la recherche du désespéré. Ils purent le repêcher à une centaine de mètre de l'endroit où il était tombé. L'homme respirait encore, et pensant le ramener à la vie, ils tentèrent la traction rythmique et la respiration artificielle; mais tous les soins devaient être inutiles, car le malheureux ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le corps fut transporté à la morgue, où l'identité fut établie jeudi matin. Le noyé est un halluinois, M. Camille Depycker, tisserand, âgé de 52 ans, demeurant avenue de l'Hôpital. M. Depycker qui était père de sept enfants était malade depuis longtemps et ne travaillait plus que par intermittence. On croit que c'est pour mettre fin à ses souffrances que le malheureux s'est donné la mort.

BOURSE DE PARIS

PARIS, 6 juin 1913.

Not